

COMPTE-RENDU

Du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-SEPT février à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 11 février 2022, sous la présidence de Daniel DOMPOINT, maire.

Etaients présents : Daniel **DOMPOINT**, Sandrine **IPPOLITI**, Mickaël **BOUCHARD**, Sandrine **REY**, Michel **PUYMARTIN**, Paul **LECOMTE**, Gilles **HALLER**,

Absents excusés : Fabien **PICHON** pouvoir à Gilles **HALLER**, Sébastien **SCHAFF** pouvoir à Gilles **HALLER**, Juliette **REYNAUD** pouvoir à Sandrine **IPPOLITI**,

Absents : : Carmen **PIOT**, Thibault **PIOT**, Yann **DADBROWSKI**, Marc **DESIGAUD**

Secrétaire de séance : Sandrine **REY**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022 VALIDE A L'UNANIMITE

OBJET : REVISION TARIF SALLE DES ASSOCIATIONS

Le maire rappelle la délibération du 02 juillet 2020 n° 2020-07-009 relatif à l'application d'un tarif pour la location de la salle des associations.

Il souhaite fixer un prix pour les frais de nettoyage à hauteur de 50 € et rappelle que la location de la salle des associations s'élève à 40 €.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Mr le Maire et d'appliquer le tarif de 40 € de location et 50 € les frais de nettoyage pour la salle des associations, située rue Jules Ferry, à côté de la bibliothèque municipale et demande de prévoir une caution de 150 €.

OBJET : REVISION TARIF CANTINE

Le maire rappelle la délibération du 16 septembre 2021 n° 2021-09-003 relatif à l'application d'un tarif pour la cantine.

Il était prévu de mettre en application au 1^{er} janvier 2022, une hausse de tarif et pour des raisons administratives le changement de tarif s'effectuera au 1^{er} mars 2022.

Il rappelle que le tarif de cantine était de 4,10 € le repas et passera au 1^{er} mars 2022 à 4,30 € le repas.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande du maire et le tarif de 4,30 € sera applicable au 1^{er} mars 2022.

OBJET : REVISION TARIF LOCATION SALLE ACTIVITES ET POLYVALENTE :

Mr le Maire rappelle la délibération N° 2021-04-011 du 15 avril 2021 stipulant les nouveaux tarifs de location des salles d'activités et polyvalente. Il souhaite apporter plus de précisions et de clartés notamment sur le tarif en semaine.

Il indique donc que le tarif pour la semaine est par jour et non à la semaine.

SALLE D'ACTIVITES :

- **Résident de Beauregard**
 - Du lundi au vendredi à 80 € par jour la location + un forfait de nettoyage à 100 €
 - Du samedi au dimanche à 150 € la location + un forfait de nettoyage à 100 €
- **Résident Extérieur**
 - Du lundi au vendredi à 160 € par jour la location + un forfait de nettoyage à 100 €
 - Du samedi au dimanche à 300 € location + un forfait de nettoyage à 100 €
- **La caution de dégradations reste inchangée à 500 €**

SALLE POLYVALENTE :

- **Résident de Beauregard**
 - Du lundi au vendredi à 200 € par jour la location + un forfait de nettoyage à 170 €
 - Du samedi au dimanche à 600 € location + un forfait de nettoyage à 170 €
- **Résident Extérieur**
 - Du lundi au vendredi à 500 € par jour la location + un forfait de nettoyage à 170 €
 - Du samedi au dimanche à 1 000 € location + un forfait de nettoyage à 170 €
- **La caution de dégradations reste inchangée à 1 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité décide :

D'ACCEPTER les précisions du maire notamment sur le tarif par jour en semaine, comme indiqué ci-dessus.

OBJET : AMENAGEMENT DU PARKING AU LIEU DIT « CREUX DU GUILLIEN » :

Mr le Maire rappelle la délibération N° 2020-10-008 du 15 octobre 2020 stipulant la demande de subvention pour la création d'un parking de stationnement de 10 places.

La commune a obtenu une subvention du Département, au titre de la dotation territoriale 2022, d'un montant de 5 944 € correspondant à 30 % du montant total soit 19 812 € H.T.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'autoriser les travaux qui seront réalisés par EIFFAGE ROUTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré l'unanimité autorise :

- Le maire à signer les conventions, devis et factures dans le cadre de cette opération
- L'exécution des travaux par la société EIFFAGE ROUTE
- **DE PREVOIR** les sommes nécessaires dans le budget 2022

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2021 - 2022

Monsieur le Maire donne lecture des subventions allouées par la commune et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes. Au vu du contexte, dû à la crise sanitaire de la COVID-19, l'année 2021 a été particulièrement difficile pour les associations et Mr le maire propose d'attribuer la subvention aux associations pour l'année 2021 et également 2022.

Mr le maire souhaite attribuer la somme de 150 € pour l'association de la Croix Rouge pour l'année 2022.

Après avoir écouté le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition ci-dessous des subventions :

Année

2021 2022	SUBVENTIONS COMMUNALES
----------------------------	-------------------------------

Section fonctionnement / dépenses compte 6574

Comptes	Organismes	PROPOSITIONS 2021	PROPOSITIONS 2022	VOTE POUR 2021 ET 2022
6574	A.G.I.V.R	150€	150€	300€
6574	Académie de la Dombes	150€	150€	300€
6574	A.D.A.P.A	150€	150€	300€
6574	A.D.A.P.E.I	150€	150€	300€
6574	A.D.M.R	150€	150€	300€
6574	Amicale Sapeurs Pompiers	250€	250€	500€
6574	R.A.S.E.D. de Jassans Riottier	100 €	100 €	200 €
6574	Aikido (Beauregard)	250 €	250 €	500 €
6574	Boxe Gym / Arès Boxing Beauregard	210 €	210 €	420 €
6574	Les Amis de la Boule (Beauregard)	640 €	640 €	1 280 €
6574	Sou des Ecoles (Beauregard)	3 800 €	3 800 €	

				7 600 €
6574	Tarot Club (Beauregard)	250 €	250 €	500 €
6574	Foot	400 €	400 €	800 €
6574	Tennis Club (Beauregard)	770 €	770 €	1540 €
	Croix rouge		150 €	150 €
6574	Provisions		5 010 €	5 010 €
	TOTAUX.....	7 420 €	12 580 €	20 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Le bureau de la gestion locale des crises est intervenu pour présenter l'intérêt et l'obligation de la mise en place en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Mr le Maire fait un rappel des travaux en cours de réalisation ou reste à réaliser
- L'isolation des combles a été réalisé par les agents techniques, une subvention auprès du SIEA pourrait être envisageable
- Il propose le projet de changer la chaudière de la mairie car elle est obsolète
- Projet pour un affichage numérique (demande de devis à faire)

Prochaine séance mardi 15 mars 2022 à 20 h

Secrétaire de séance :

Sandrine REY